

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 185-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.632

Déposée le: 10.06.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Machado Rebmann (Bern, LAVerte) (porte-parole)
Knutti (Weissenburg, UDC)
Grädel (Huttwil/Schwarzenbach, UDF)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)
Seiler (Trubschachen, Les Verts)

Cosignataires: 2

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Salaires des patrons des entreprises parapubliques

Le Conseil-exécutif est chargé, dans l'exercice des droits d'actionnaire du canton, d'agir pour que les patrons des sociétés dont le canton est l'actionnaire majoritaire (BKW, Banque cantonale, BLS) ne touchent pas des salaires supérieurs à ceux des membres du gouvernement.

Développement

L'assemblée générale de BKW le 8 mai 2015 a décidé pratiquement à l'unanimité, donc avec les voix du canton de Berne, actionnaire majoritaire, que les salaires des six patrons de l'entreprise seraient augmentés à presque 1 million de francs par année, 5,9 millions de francs au total. Le but de l'opération était selon les explications du président du conseil d'administration, Urs Gasche, d'amener progressivement ces salaires à un niveau comparable aux salaires du marché et de favoriser ainsi le recrutement de personnes de qualité. En comparaison, les membres du gouvernement du canton de Berne gagnent 275 000 francs par année. L'augmentation des salai-

res des conseillers et conseillères d'Etat et des cadres du canton a été rejetée en 2012 à l'issue de la procédure de consultation, qui s'était mal passée.

Les arguments invoqués pour motiver l'écart toujours plus marqué entre les salaires des cadres des entreprises dont l'Etat est actionnaire majoritaire et ceux des cadres de l'administration ne sont pas convaincants. Ils impliquent que les qualités des patrons de BKW sont aujourd'hui insuffisantes parce que les membres de la direction touchent encore des salaires définis aux anciennes conditions. Dans ce cas, il aurait fallu que le canton intervienne bien avant.

Monsieur Gasche affirme qu'à moins d'un million de francs par an, on ne trouve pas des gens de qualité, ce qui logiquement implique que les membres du gouvernement et les cadres de l'administration sont médiocres au meilleur des cas. Une telle affirmation ne convainc personne.

La crise financière a montré que même les patrons qui empochent des bonus par millions commettent de graves fautes et des erreurs d'appréciation. L'écart toujours plus vertigineux des salaires est un affront aux employés et employées du canton et des entreprises proches de l'Etat, dont le salaire est nettement plus modeste et qui font du bon travail avec une autre motivation que simplement l'argent. Le canton n'a pas vocation à imiter les aberrations que l'on constate dans l'évolution des salaires des entreprises internationales et à renforcer encore l'évolution grotesque de la différence entre les salaires. Les sommes comme celles qui sont aujourd'hui versées aux patrons ne se « méritent » pas, aucune responsabilité ne saurait les justifier.